

N° 205.

(*Trip.*, XIX, 7, p. 10 r°.)

Tous les êtres vivants, s'attachant avec avidité aux joies de ce monde, ne réfléchissent pas à l'impermanence et ne considèrent pas comme terribles les plus grands maux. Voici un apologue qui le montre :

Autrefois un homme avait été condamné à mort pour quelque affaire; comme il était attaché dans sa prison, il craignit de mourir et parvint à s'enfuir; d'après les lois du royaume, quand un condamné à mort s'évadait, on lâchait un éléphant furieux pour qu'il le tuât en le foulant aux pieds; on lâcha donc un éléphant furieux à la poursuite de ce criminel; celui-ci, voyant que l'éléphant allait l'atteindre, courut s'introduire dans un puits très profond; en bas était un grand dragon venimeux qui tournait vers le haut sa gueule grande ouverte; en outre, quatre serpents venimeux étaient aux quatre côtés du puits; il y avait une racine à laquelle le condamné, saisi de terreur, s'était cramponné de toutes ses forces; mais deux rats blancs la rongeaient.

Or, au-dessus du puits, se trouvait un grand arbre où il y avait du miel; en l'espace d'un jour, une seule goutte de miel tombait dans la bouche de cet homme. Quand cet homme eut obtenu cette unique goutte, il ne songea qu'à ce miel sans plus se préoccuper des maux de toutes sortes (qui l'environnaient) et même il ne désira plus sortir de ce puits.

C'est pourquoi un saint homme a pris son histoire pour en faire un apologue : la prison, c'est les trois mondes où sont emprisonnés tous les êtres vivants; l'éléphant furieux est l'impermanence; le puits est la demeure de tous les êtres